



COMPTE-RENDU

Paris, le 18 avril 2019

Nom du fichier : **ccn_alisfa_cr_190418A**

Total page(s) : **3/3**

Réf. : **BV/ODVD**

Objet : *Compte rendu Commission Paritaire Nationale de Négociation du 28 Février 2019*

Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation CCN Acteurs du Lien Social et Familial du 28 février 2019

Représentait la CFDT : Benjamin VITEL

Ordre du jour :

- 1. Examen du compte-rendu de la CPPNI du 6 décembre 2018**
- 2. Égalité professionnelle :**
 - A. validation du projet de maquette du livret parentalité
 - b. Validation du fascicule consacré à l'égalité professionnelle
- 3. Thèmes de négociation pour l'année 2019 : détermination du calendrier et des ordres du jour**
- 4. Rapport d'activité 2018 : validation**
- 5. Règlement intérieur commun des commissions paritaires : validation**
- 6. Indemnités kilométriques : proposition d'un avenant**
- 7. Accord-cadre relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'ESS : premiers échanges**
- 8. Questions diverses**



1. Examen du compte-rendu de la CPPNI du 6 décembre 2018

Le compte-rendu est adopté.

2. Égalité professionnelle :

A. Validation du projet de maquette du livret parentalité

Le projet de maquette est validé dans l'ensemble.

B. Validation du fascicule consacré à l'égalité professionnelle

Les propositions de la CFDT ont été intégrées

2 versions sont proposées, l'une plutôt axée sur les obligations légales, l'autre sur la démarche d'amélioration et les nouvelles règles en la matière.

La CFDT se prononce sur la 2^e version.

N.B : Ces documents sont issus du plan de travail adossé à l'accord égalité professionnelle dont la CFDT n'est pas signataire.

3. Thèmes de négociation pour l'année 2019 : détermination du calendrier et des ordres du jour

Les employeurs font une proposition de calendrier.

La CFDT souhaite que la formation professionnelle soit abordée dès le 15 avril.

D'une façon générale, la CFDT trouve que cette proposition n'est pas réaliste quant au nombre de thèmes de négociations et le nombre de réunion. La CFDT s'inquiète sur la qualité de la négociation et des accords qui pourraient en sortir.

4. Rapport d'activité 2018 : validation

Le rapport d'activité est validé.

La CFDT constate que concernant la négociation en entreprise, lorsque les accords sont négociés sans délégués syndicaux, il y a un recul des droits pour les salariés.

5. Règlement intérieur commun des commissions paritaires : validation

Le règlement intérieur est validé.

6. Indemnités kilométriques : proposition d'un avenant

Il est entendu que désormais, les indemnités kilométriques seront automatiquement réévaluées à la sortie du barème URSAFF.

7. Accord-cadre relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'ESS : premiers échanges

Au niveau de l'UDES (champ multi professionnel dont fait partie la branche), un accord-cadre sur l'emploi des personnes en situation de handicap a été signé. Il engage les branches à négocier sur ce thème. Un premier tour de table est effectué. La CFDT apportera comme à son habitude des propositions engageantes pour les entreprises en matière d'insertion des travailleurs handicapés dans l'emploi, mais aussi en matière de prévention du handicap.



8. Questions diverses
Pas de questions diverses.

Prochaine CPPNI : le 25 avril 2019

Les négociateurs